

# Département de la Haute-Vienne

## ❖ Commune de DOMPS

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<b>en exercice</b>	<b>: 10</b>
<b>présents</b>	<b>: 6</b>
<b>représentés</b>	<b>: 1</b>
<b>votants</b>	<b>: 7</b>
<b>Pour</b>	<b>: 7</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt quatre septembre deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du seize septembre deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents :** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Mr CHARIAL Nicolas à Mme BOUR Coline

**Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :** Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr VERHELST Eduard

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 16 septembre 2024

**Secrétaire de séance :** Mr BOUTY Serge

#### Délibération 2024/51 du 24 septembre 2024

#### Facturation eau 2024 GAEC Lerousseaud : réduction correspondant au pompage de la réserve d'eau lors de l'incendie au Petit Bouchet en août 2024.

Madame le Maire propose que la prochaine facture 2024 d'eau du GAEC Lerousseaud soit réduite de 40m<sup>3</sup> correspondant au pompage de la réserve d'eau lors de l'incendie au Petit Bouchet.

Considérant, en vertu de la délibération 2023/052 en date du 13 octobre 2023, que le tarif de la consommation d'eau est de 1,05€ par m<sup>3</sup>, le montant de la réduction de facture sera de 42€.

Madame le Maire précise qu'il serait préférable de régulariser cette facture avant le transfert de compétence eau le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**A l'unanimité le conseil municipal décide (Mr Sébastien Lerousseaud ne prend pas part au vote et se retire de l'assemblée) :**

- De valider la réduction de la prochaine facture 2024 d'eau du GAEC Lerousseaud à hauteur de 40m<sup>3</sup> soit 42€.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.

En Mairie le 24 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20240924-2024-051-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2024  
Date de réception préfecture : 26/09/2024

